

DIF → De 2004 à 2014 : 20h par an = 120h maximum soit **1 800€***

- PTT ou HTT accord employeur obligatoire
- Formation en lien avec l'emploi



**Au 30/06/2021, une partie de votre budget formation sera définitivement perdue soit 1800€
(sauf si vous avez inscrit vos heures de DIF avant cette date sur votre compte formation)**

CPF → Depuis 2015 : 24h par an jusqu'en 2019 = 96h soit **1440€**

- Formation HTT sans accord employeur
- Pas d'obligation avec son emploi
- Formation qualifiante, diplômante et certifiante

2004 à 2019 : DIF + CPF = 120h+96h= 216h maximum soit 216hX15€ = 3 240€ maximum

CPF → Depuis fin juin 2020 puis en Mars 2021, le salarié a perçu :

- 500€ supplémentaire par année travaillée si niveau V ou au-dessus
- 800€ supplémentaire par année travaillée si sans diplôme ou en dessous du niveau V

Soit 4240€ ou 4 840€ maximum sur le compte formation du salarié